



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

### COMMUNIQUE du 2 Juin 2020

#### Dispositions particulières suite aux dernières décisions du gouvernement concernant le déconfinement.

Vous trouverez sur le site de la fédération, le communiqué de presse du ministère des sports daté du 28 mai concernant les mesures de déconfinement applicable au sport pour la période qui court du 2 au 21 juin 2020.

Nous vous invitons à le lire attentivement et à en respecter les recommandations.

Nous savons que nombre de clubs ont tenté de maintenir une activité durant cette période de confinement. Nombreux ont été ceux qui en ont profité pour construire de nouvelles maquettes. Le temps des essais est venu, dans le respect des gestes barrières toujours en vigueur. Bon vent à toutes et tous.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont portés candidats(tes) aux commissions technique et juge/arbitre. Nous sommes 35 candidats(tes) de 24 clubs différents à nous être présentés(ées) dans les différentes commissions. De mémoire, il y a bien longtemps qu'il n'y a pas eu autant de candidats(tes). En renforçant les pouvoirs des commissions techniques nous aurons, pensons-nous, contribué à leur redonner de l'intérêt.

Ces cinq commissions commenceront à fonctionner dès le lendemain de l'assemblée générale des clubs, qui se tiendra à Paris le samedi 30 janvier 2021.

#### Commissions techniques :

La date limite d'inscription aux élections des commissions techniques était fixée au 1<sup>er</sup> juin.

Nous avons vérifié que tous les candidats étaient bien en possession de leur licence à jour soit «dirigeant», soit «Juge», soit «compétition».

Nous avons vérifié qu'il n'y avait pas plus de trois candidats d'un même club dans la même commission.

Le nombre maximum composant une commission est de 9.

Dans aucune des commissions il n'y a plus de 9 candidats.

**En conséquence, il n'est pas utile d'organiser un vote.**

Les 4 commissions techniques seront composées comme indiqué sur le tableau joint en annexe.

Chacune d'entre elle, élira un responsable parmi ses membres, qui en deviendra le «Secrétaire sportif» pour 4 ans.

#### Commission des juges /arbitres :

La date limite d'inscriptions aux élections de la commission des juges/arbitres était fixée au 1<sup>er</sup> juin.

Nous avons vérifié que tous les candidats étaient bien tous juges et en possession de leur licence à jour.

Le nombre maximum de représentants par classe est de 2.

Dans aucune des commissions il n'y a pas plus de 2 candidats.

**En conséquence, il n'est pas utile d'organiser un vote.**

Cette commission se réunira le vendredi 29 janvier à Paris.

Le Comité National élu à l'issue du vote organisé lors de l'assemblée générale des clubs le 30 janvier, désignera celui ou celle qui sera Secrétaire de cette commission pour 4 ans.

#### Composition des nouveaux Organismes Déconcentrés (ex Liges Régionales).

Après avoir consulté les Présidents des deux O.D. devant disparaître et n'ayant eu aucun avis contraire, la proposition discutée lors du dernier C.D. et transcrite dans le compte-rendu de mars de cette année est adoptée et sera applicable dès le 1<sup>er</sup> février 2021, soit:

A l'O.D. Nord-Ouest (n°1) sera rattaché l'Eure et Loire.

A l'O.D. Est (n°2) seront rattachées la Côte d'Or et la Saône et Loire.

A l'O.D. Méditerranée (n° 3) seront rattachés l'Ain, la Loire, le Rhône, la Haute Savoie, la Haute Loire, l'Isère, la Savoie, l'Ardèche, la Drôme.

A l'O.D. Sud-Ouest (n° 5) seront rattachés le Cantal, le Puy de Dôme et l'Allier.

A l'O.D. Région Ile de France (n°7) seront rattachés le Loiret, l'Yonne, la Nièvre et le Cher.

A l'O.D. Région Bretagne Pays de Loire (n° 8) seront rattachés les Deux Sèvres, la Vienne, l'Indre, le Loir et Cher, l'Indre et Loire.

#### Candidatures à l'élection du Comité Directeur

Nous ferons appel à candidature après les vacances d'été. Il est rappelé qu'il faudra pourvoir à 8 postes qui s'ajouteront au 6 Présidents des O.D. qui seront d'office membre du Comité Directeur. (Dans le compte rendu du dernier C.D., il y avait une erreur dans le paragraphe concernant la proposition de modification des O.D. Le nombre d'O.D. passera de 8 à 6 et non de 7 à 5 comme écrit précédemment).

J'en profite pour vous remercier de votre comportement pendant cette période délicate et qui n'est pas complètement terminée, et vous invite à rester prudent.

Le Président FFMN

*Jean Pierre BILLET*

***Toute correspondance doit être adressée au secrétariat :***

***FFMN chez M. Philippe CARRIER 13 Bis Avenue Beauséjour 78700 Conflans Ste Honorine***

***Siège social : Fédération Française Motonautique***

***9-11 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN***

***Membre de l'Organisation Mondiale de Navimodélisme et de Sport Nautique NAVIGA***

***Membre de l'Organisation Mondiale de Motonautisme Radio Commandé IMBRA***